

L'avantage  
extralégal  
préféré des  
Belges !





# Informations clés



- L'octroi doit être prévu dans une **convention collective ou individuelle de travail**.
- Contribution maximale de l'employeur : **8,91 € par chèque**.
- Contribution minimale du salarié : **1,09 € par chèque**.
- Le nombre de chèques-repas doit **être mentionné sur la fiche de paie**.
- L'octroi se fait selon les **jours ou heures effectivement prestés**.
- Le chèque-repas ne remplace ni le salaire, ni un autre avantage.
- La validité des chèques-repas est **limitée à 1 an**.
- Possibilité de combiner avec un restaurant d'entreprise sous certaines conditions.
- Gratuit pour le salarié, sauf en cas de perte ou vol de la carte.



Avec une contribution employeur de **8,91 € par chèque**, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de **4 €**. Pour des contributions inférieures, la déduction fiscale est de **2 € par chèque**.



# Pluxee Lunch sur la Pluxee Card c'est...



## Le plus grand réseau de Belgique

Plus de 40 000 points d'acceptation : supermarchés, restaurants et commerces de proximité \*.

\* À titre indicatif car le réseau évolue constamment.



## Une seule carte, pour tous vos avantages extralégaux électroniques

Pluxee Eco, Pluxee Sport & Culture et Pluxee Cadeau peuvent être utilisés via la Pluxee Card.



## Une gestion administrative simplifiée

Pour vos collaborateurs, le solde disponible est communiqué par e-mail, consultable en ligne et sur l'application mobile de Pluxee. L'information concernant leur compte Pluxee est également disponible sur le ticket de caisse, dans les e-mails ou SMS de notification.



## Une sécurité renforcée

Plus de perte d'argent en cas de vol ou de perte. La Pluxee Card est protégée par un code secret unique que l'utilisateur peut personnaliser. De plus, la carte peut être bloquée par un simple appel et est automatiquement remplacée par une nouvelle carte afin de prévenir tout risque d'utilisation frauduleuse.



## Toujours plus proche de vos collaborateurs

Site internet, newsletters mensuelles, application mobile, page Facebook... Pluxee reste en contact permanent avec tous vos employés et fait de leur pouvoir d'achat sa priorité !



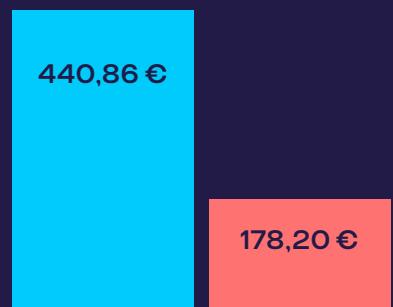
## Paiement en ligne

Les utilisateurs de la Pluxee Card peuvent régler leurs achats en ligne sur différents sites et auprès de multiples partenaires.

# Plus de net pour vos collaborateurs, fiscalement avantageux pour vous !

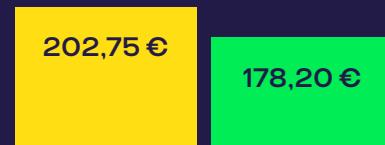
**Prenons un exemple :** quel est le coût pour un employeur qui accorde à un collaborateur 20 chèques-repas de 10 € par mois (avec une contribution du travailleur de 1,09 € par chèque), comparé au versement du même montant net sous forme de salaire ? Découvrez par vous-même ci-dessous quelle option est la plus avantageuse financièrement.

**Pour vos collaborateurs si offert en salaire**



Coût net pour l'employeur \* Pouvoir d'achat net pour le collaborateur

**Pour vos collaborateurs si offert en chèque repas**



Coût net pour l'employeur \* Pouvoir d'achat net pour le collaborateur

\* Coût net pour l'employeur = salaire brut + cotisations patronales

\* Coût net pour l'employeur = contribution employeur + impôt des sociétés



# Calcul pour 1 mois de chèques-repas à 10 € :

Valeur totale :  
 $10 \text{ €} \times 20 \text{ jours} =$   
**200 €**  
par mois en chèques-repas

Contribution de l'employé :  
 $1,09 \text{ € par chèque} \times 20 \text{ jours} =$   
**21,80 €**

Coût brut des chèques-repas :  
 $200 \text{ €} - 21,80 \text{ €} =$   
**178,20 €**

Deductible fiscalement pour l'employeur :  
 $4 \text{ € par chèque} \times 20 \text{ jours} =$   
**80 €**

Base imposable :  
 $178,20 \text{ €} - 80 \text{ €} =$   
**98,20 €**

25 % d'impôt sur les sociétés :  
 $98,20 \text{ €} \times 25\% =$   
**24,55 €**

Ces 25 % sont une moyenne et dépendent de votre activité.

Coût net pour l'employeur :  
 $178,2 \text{ €} + 24,55 \text{ €} =$   
**202,75 €**



Conclusion : offrir 178,20 € net coûte 202,75 € à l'employeur via les chèques-repas.

Voici un aperçu du coût mensuel (20 jours) des chèques-repas de 8, 9 et 10 € par chèque.

Valeur nominale	Cotisation patronale	Deductible	Base imposable	Impôt sur les sociétés (25 %)	Coût réel
8	138,20 €	40,00 €	98,20 €	24,55 €	162,75 €
9	158,20 €	40,00 €	118,20 €	29,55 €	187,75 €
10	178,20 €	80,00 €	98,20 €	24,55 €	202,75 €

## Chèques-repas contre augmentation salariale

Si vous préférez octroyer les **178,20 € de pouvoir d'achat net sous une forme salariale**, il faut prendre en compte les coûts qui y sont liés.

Prenons l'exemple d'un employé dont le **salaire brut est de 3300 €**. Nous avons délibérément choisi ici un salaire brut pour lequel nous ne devons pas tenir compte du bonus à l'emploi.

<b>Total soumis à l'ONSS</b>		<b>3 300,00 €</b>
- ONSS (13,07%)	3 300,00 €	- 431,31
- Précompte professionnel	2 868,69 €	- 555,17
- Cotisation spéciale pour la sécurité sociale		- 22,54
- Cotisation personnelle chèques-repas		- 21,80
<b>Salaire net</b>		<b>2 269,18 €</b>

Source : Liantis – Calculateur brut net : <https://www.liantis.be/fr/politique-du-personnel/remuneration/calculateur-brut-net>

En tant qu'employeur, si vous préférez offrir les 178,20 € de pouvoir d'achat supplémentaire sous une forme salariale, **vous devrez déjà proposer un salaire brut de 3 652,69 €.**

<b>Salaire brut</b>		<b>3 652,69 €</b>
Total soumis à l'ONSS		3 652,69 €
- ONSS (13,07 %)	3 652,69 €	- 477,41
- Précompte professionnel	3 175,28 €	- 701,48
- Cotisation spéciale pour la sécurité sociale		- 26,42
<b>Salaire net</b>		<b>2 447,38 €</b>

Source : Liantis – Calculateur brut net : <https://www.liantis.be/fr/politique-du-personnel/remuneration/calculateur-brut-net>

En plus des 352,69 € de salaire brut supplémentaire, il faut encore ajouter une **cotisation patronale** d'environ **25 %** (par exemple pour les employés). **Pour offrir 178,20 € de salaire net en plus, cela vous coûte donc, en tant qu'employeur, 440,86 € dans ce cas.** Il est donc plus avantageux de proposer des chèques-repas.



# Pluxee dans le monde

 **37 millions**  
de consommateurs

 **28**  
pays

 **5 600**  
collaborateurs

 **+ 500 000**  
clients

**pluxee**

**Une question ?**

+32 (0)2 547 55 05

[www.pluxee.be](http://www.pluxee.be)